

Thônes, le 21 août 2017



Contact : Jean-Baptiste VACHON

Tél : 04 50 19 10 05

Email : urba@ccvt.fr

Monsieur Pierre RECOUR
MAIRE
Mairie
Chef-Lieu – BP 9
74450 SAINT JEAN DE SIXT

OBJET : Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire et cher collègue,

Par courrier en date du 04 août 2017, vous informez la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) structure porteuse du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Fier-Aravis du lancement d'une procédure de Déclaration de Projet avec mise en compatibilité de votre Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Après analyse du rapport explicatif du projet et en anticipation de la réunion d'examen conjoint du 15 septembre 2017, je vous informe que le projet de la commune s'inscrit globalement dans le cadre des orientations du SCOT Fier-Aravis avec un réaménagement du centre-bourg en matière d'équipement et un renforcement des logements.

Toutefois, en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) que porte la CCVT, il serait souhaitable que le dossier de présentation apporte des éléments de précisions sur les points suivants :

- la consistance de l'opération de logements en accession libre. En l'état, le rapport ne permet pas d'appréhender le type (collectif ou non) et le nombre de logements envisagés ;
- les raisons qui amènent la commune à ne pas prévoir de logement social sur ce tènement en cœur de village alors que l'un des objectifs affichés est de diversifier le parc de logements ;
- le délai envisagé pour la réalisation de l'opération de logements sociaux en lieu et place de la salle communale actuelle.

Les services de la CCVT restent à votre disposition pour tous compléments.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Président de la CCVT
Gérard FOURNIER-BIDOZ

